

**Faits d'escroqueries, abus de confiance et tentatives sur le ressort de la compagnie de gendarmerie départementale de Beaune. - 1<sup>er</sup> trimestre 2017 -**

Madame M. Thorey sur Ouche 58 ans

Manière d'opérer La victime reçoit un SMS soit disant de son amie lui demandant de composer le 08.99.89.31.02 afin d'obtenir des codes pour recharger son portable. Elle adresse les codes par SMS au n° d'appel précité par SMS. Puis elle reçoit, au cours de la même soirée, deux nouveaux SMS de sa relation qui lui demande alors de composer le 08.99.63.72.55 et le 08.99.23.94.66 pour obtenir de nouveaux codes et poursuivre ainsi le rechargement du portable. Quelques jours plus tard, elle reçoit sa facture téléphonique et s'aperçoit qu'elle s'est faite escroquer de **230 euros** .

Monsieur V Argily 47 ans

Manière d'opérer **647 €** sont débités sur le compte courant de la victime. Cette somme correspond à un achat sur le site AMAZON. La victime n'est pas à l'origine de la transaction. Sa carte bancaire ne lui a pas été dérobée. Les auteurs se sont introduits dans son système informatique afin de récupérer certaines données bancaires et les utiliser.

Monsieur G Nuits saint Georges 31 ans

Manière d'opérer La victime rencontre un homme via « Facebook ». Ce dernier lui demande de lui faire des virements par recharges PCS pour un montant supérieur à **1800€**. Ces virements sont fait en échange de l'envoi d'un chèque. Ce dernier s'avère perdu ou volé et ne peut être encaissé.

Madame G Saint Pierre en Vaux 67 ans

Manière d'opérer La victime, une personne âgée, est contactée via Facebook par un individu qu'elle ne connaît pas. Après l'avoir mise en confiance il lui demande de lui avancer de l'argent via des coupons PCS. Elle s'exécute et lui fait parvenir 250 euros. Quelques jours plus tard il lui demande d'encaisser un chèque afin de rembourser son avance et de lui rendre la différence en coupon PCS. Elle communique les codes pour un montant total de 1550 euros. Il s'avère comme d'habitude que le chèque est déclaré volé par sa banque.

**Montant total du préjudice : 1800 euros.**

Madame B Bellenot 57 ans

Manière d'opérer La victime fait la connaissance d'un individu via les réseaux sociaux, sur internet. Ils échangent divers messages pendant quelques temps puis un jour, l'auteur propose de donner une somme d'argent à la victime pour son association. Ce dernier fait parvenir un chèque d'un montant de 8054,75 euros et demande à la victime de l'encaisser, puis de lui renvoyer la somme de 6000 euros. Elle ne le fait pas et nous avise de la situation. Tentative d'escroquerie.

Madame G Brazey en Plaine 76 ans

Manière d'opérer La victime reçoit un appel téléphonique d'une femme qui lui propose de participer à un jeu.  
La femme insiste fortement et demande le numéro de carte bancaire de la victime. Celle-ci finit par donner son numéro de carte bancaire et se rend compte quelques jours après que son compte en banque a été débité de la somme de **49 euros 90** et qu'elle a donc été victime d'une escroquerie.

Monsieur B Ebaty 85 ans

Manière d'opérer La victime se fait aborder par une femme qui lui demande si elle peut la dépanner pour prendre du carburant, prétextant ne pas avoir de carte bancaire. La victime se rend à la pompe et tente par deux fois son code de carte bancaire, sans que cela n'aboutisse. La femme récupère le code secret de la carte. Pendant ce temps, l'homme qui accompagne cette dernière subtilise la carte bancaire de la victime. Celle-ci croyant que son moyen de paiement a été avalé par la borne de la pompe à carburant, attend que la caissière reprenne son service.  
Les auteurs partent à bord de leur véhicule et retirent au distributeur automatique la somme de **2000 €** en quatre retraits puis reviennent à la station service et voient la victime toujours devant la pompe. L'homme s'approche de la victime et fait mine de toucher au pistolet de la pompe. La carte bancaire de la victime apparaît soudain, celle-ci la reprend et chacun repart de son côté.  
Pas de description La vidéo surveillance du supermarché est hors service.

Madame B Lechatelet 41 ans

Manière d'opérer La victime est démarchée par téléphone en octobre 2016 par une société qui lui propose une publicité pour son commerce pour un montant de 504 euros. Elle donne son accord par mail puis réalise un chèque qui est relevé dans l'après midi par un coursier qui passe au commerce. En novembre 2016, elle est à nouveau contactée par téléphone et son interlocuteur lui réclame 6000 euros prétextant que les 504 étaient pour 1 mois seulement. Elle réalise 3 nouveaux chèques de 1166 euros cherchés le jour même par un coursier. Le 12 Janvier 2017, la société lui réclame 25 000 Euros, elle ne veut pas régler mais on lui répond qu'elle est engagée et finit par réaliser 3 chèques de 1200 euros . Le coursier passe l'après midi, elle n'a jamais reçu de plaquette de pub et ignore de quel coursier il s'agit. **Préjudice : 7602 euros.**

Monsieur T Bagnot 41 ans

Manière d'opérer La victime répond à une annonce sur « le bon coin » pour un poste de peintre en bâtiment. Il prend contact avec l'annonceur. Ce dernier lui demande d'encaisser un chèque de 2 200 euros pour financer une partie de son équipement et lui demande surtout de lui faire parvenir deux mandats cash pour la somme de 1 500 et 580 euros. La victime obéit. Elle s'aperçoit par la suite que la somme de 2200 euros créditée dans un premier temps sur son compte a été débitée par sa banque dans un second temps : chèque déclaré volé.

**Le préjudice se monte à 2080 euros.**

Madame R Allerey 66 ans

Manière d'opérer La victime met en vente des livres et des cassettes sur le site internet : « Le bon coin » , pour un montant de 49€. Un individu entre en contact avec elle par mail. L'auteur incite la victime à utiliser le site de paiement PAYPAL. Il presse la victime de lui fournir au plus vite le numéro d'expédition, cette dernière envoie donc son colis. Il lui stipule que le paiement est réalisé mais en attendant de virement sur son compte. Elle reçoit des mails qui l'incitent à faire passer son compte Paypal en Premium, afin d'obtenir son argent, en effectuant le transfert des codes de 5 recharges de 150€ chacune via des PCS MASTERCARD. Elle ne s'exécute pas, comprend qu'elle est en train de se faire escroquer mais le colis est déjà parti.

L'auteur est localisé en Côte d'Ivoire.

Madame R Nuits saint Georges 25 ans

Manière d'opérer Un emploi de femme de ménage est proposée à la victime par mail. IL s'agit d'un particulier vivant en ITALIE et désirant faire entretenir sa résidence secondaire en FRANCE.

Selon le mail, il s'agit d'une réponse à un dépôt de candidature que la victime n'a jamais fait.

La victime ne connaît ni l'identité exacte de son futur employeur ni l'adresse exacte de son futur lieu de travail. Aucun contrat n'est signé

L'employeur envoie un chèque à la victime d'un montant de 1500 euros couvrant une avance sur salaire (336 euros) et une somme à payer à un plombier travaillant dans le futur lieu d'emploi de la victime (1180 euros). En effet, l'employeur, ne pouvant pas payer le plombier travaillant dans sa résidence secondaire, il demande à la victime de payer ce plombier par mandat cash.

Après avoir envoyé un premier mandat cash, la victime envoie un deuxième mandat cash de 315 euros afin de payer un peintre effectuant lui aussi des travaux dans la résidence secondaire. Il s'agit encore d'une demande de son futur employeur qui ne peut

toujours pas payer les ouvriers travaillant dans son domicile en FRANCE. L'employeur indique à la victime lui envoyer un chèque pour la rembourser de ce deuxième paiement.

La victime a été en contact avec son futur employeur seulement par mail. Mais, elle a eu des contacts téléphoniques avec le gestionnaire et le comptable de son futur employeur. Selon la victime, ces deux individus avaient des difficultés à s'exprimer en français. 94 mails ont été échangés entre la victime et son employeur en deux semaines.

La victime s'est aperçue de l'escroquerie, lorsque sa banque lui a indiqué qu'elle était à découvert et que le chèque initialement encaissé avait été débité puis déclaré perdu par son légitime propriétaire. Préjudice de 1500 euros.

Madame C Argilly 67 ans

Manière d'opérer La personne commande par internet sur le site PANDORA. Un problème se passe lors du paiement par CB. Elle prend contact avec la société laquelle déclare qu'elle n'a pas sa commande. Elle a été victime d'une vente frauduleuse sur un site non officiel à l'intitulé proche. Préjudice de 117 euros.

Monsieur N Bligny sur Ouche 31 ans

Manière d'opérer La victime est contactée par voie de mail pour une offre d'embauche en qualité de chauffeur particulier. Il lui est demandé de remplir un contrat et d'encaisser un chèque d'avance de 1600 euros pour lequel il devra réaliser un transfert de 1300 en mandat cash. La victime n'encaisse pas le chèque qu'il reçoit par la poste, s'aperçoit de la tentative d'escroquerie et dépose plainte

Madame M Vandenesse en Auxois 69 ans

Manière d'opérer La victime regarde un film sur son ordinateur lorsque ce dernier se coupe. Un message apparaît lui demandant de contacter un numéro de téléphone afin de réparer ce dernier. La victime s'exécute et le technicien prend la main sur l'ordinateur. Il lui supprime l'anti virus et installe des logiciels malveillant. Il lui transmet ensuite par courriel une facture de 371,35 dollars au nom de la société revwiretech.net qu'elle règle à l'aide de sa carte bancaire.  
La victime fait opposition à ce prélèvement avant d'être débitée.

Monsieur B Chatellenot 57 ans

Manière d'opérer La victime met en ligne une annonce sur le site le "boncoin". Un internaute se disant intéressé par l'objet mis en vente à 250 euros, lui propose de le régler au moyen d'un chèque de 2600 euros à charge pour lui de renvoyer le trop perçu par virement. Il comprend la tentative d'escroquerie, ne donne pas suite et dépose plainte.

Madame L Curtil-Vergy 83 ans

Manière d'opérer La victime, âgée de 83 ans, est approchée par un couple alors qu'elle se trouve à bord de son véhicule. La demoiselle pose une carte routière sur le siège passager sur lequel se trouve le sac de la victime en demandant la route de Chalon. Après quelques instants d'explications le couple repart à bord d'une berline non identifiée. La victime se rend compte 5 jours après qu'elle n'est plus en possession de sa carte bancaire. En contactant sa banque elle constate que de nombreuses dépenses ont été réalisées depuis le 24 février, pour un montant total de 2759.03 euros. Elle a été repérée lors de son passage en caisse au supermarché, elle n'a pas dissimulé le cadran lorsqu'elle a tapé son code secret et il ne restait plus au couple qu'à subtiliser la carte bancaire ayant connaissance du code secret.

Madame T Puligny Montrachet 85 ans

Manière d'opérer La victime se rend dans un supermarché à CORPEAU afin d'effectuer des achats. Lors de son passage en caisse, un homme est assis sur un banc en face d'elle. Une femme se trouvant derrière elle l'informe qu'elle a perdu un billet de 10 euros. La victime le ramasse tape son code secret et sort du magasin. La femme l'a certainement regardée faire et a mémorisé le code. Elle charge ses courses dans sa voiture et rentre chez elle. Une voiture s'arrête devant son domicile et l'homme qui était assis dans le magasin sort de la voiture accompagné d'une autre femme que la victime n'a pas vu dans le magasin. La femme se dirige vers elle et lui dit que le billet de 10 euros lui appartient. La victime lui remet alors le billet. Pour la remercier, la femme lui fait la bise et lui subtilise par la même occasion sa carte bancaire à l'aide d'une carte routière qu'elle tient dans ses mains et qui lui permet de masquer le porte. En consultant ses comptes le 24/02/17, la victime s'aperçoit que 04 retraits d'un montant total de 900 euros ont été effectués sur son compte. 17 autres transactions ont été refusées.

Madame B Bligny sur Ouche 25 ans

Manière d'opérer La victime vend un téléphone portable d'une valeur de 360 euros sur un site internet de petites annonces. Un vendeur la contacte par SMS et lui demande s'il peut la régler par Paypal. Ne possédant pas de compte Paypal, elle se voit recommander par l'acheteur d'en créer un. L'acheteur lui propose la somme de 30€ afin que la victime lui envoie le colis en Chronopost. Cette dernière envoie l'objet à l'adresse indiquée alors qu'elle n'a pas encore reçu l'argent sur son compte Paypal. Elle reçoit également de faux mails de Paypal lui

demandant d'envoyer 150€ en coupon Transcash afin de valider la transaction. Elle achète ce coupon mais ne le fournira pas car ayant appelé le site internet Paypal, elle reçoit l'information qu'elle s'est faite escroquer.  
Le préjudice total se monte néanmoins à 390 euros.

Madame T Nolay 61 ans

**Manière d'opérer** Au cours de la période du 30/12/2013 à aujourd'hui la victime a remis 9 chèques à sa collègue de travail pour un montant total de 50 500€. Cette dernière lui a dit que sa « cousine » avait des placements intéressants pour la retraite avec un taux de rendement de 21%. Les chèques étaient remis à la collègue de travail qui se chargeait de les remettre à sa prétendue « cousine », laquelle n'existe pas.  
La victime n'arrive pas à récupérer son argent ni ses intérêts. Elle s'est faite escroquer.

Madame B Pouilly sur Saone 57 ans

**Manière d'opérer** La victime s'inscrit sur un site de chercheurs d'emplois. Elle est contactée par un possible employeur afin de devenir employée de maison. Ce dernier, prétextant devoir faire des travaux dans sa nouvelle propriété, lui demande d'encaisser deux chèques et de renvoyer le montant par mandat cash à un soi-disant entrepreneur. La victime s'exécute et envoie 2700 euros. Elle est contactée par sa banque trois jours plus tard qui lui apprend que les chèques sont refusés car déclarés volés. Préjudice de 2700 euros.

**Signalement auteur(s) non identifié(s)** L'auteur s'est présenté sous l'identité suivante : DUMONT Patrick  
« L'entrepreneur » qui a reçu l'argent par mandat cash s'est présenté sous deux identités : BOUNDA MAKEMBE Rodrigue et BOUDNA MAKENIKE Rodrigue

Monsieur L Beaune 84 ans

**Manière d'opérer** La victime fait la connaissance d'une fille âgée de 25 ans sur le site : "Adopte un mec.com". Après un premier échange de message via Facebook Messenger, la fille lui propose de se connecter en caméra via Skype. Elle lui demande de montrer son sexe. Peu après, il lui est demandé de payer 100 euros par ticket TONEO FIRST s'il ne veut pas que la vidéo prise de lui ne soit diffusée à ses contacts Facebook et sur Youtube.

Monsieur T Glanon 36 ans

**Manière d'opérer** Après que la victime ait déposé des CV sur des sites d'emplois en ligne, elle est contactée par une personne lui proposant un poste d'agent d'accueil.  
Afin de disposer du matériel nécessaire à l'accomplissement de différentes tâches, l'auteur lui propose de lui envoyer un chèque de 1600 euros à déposer sur son compte et de lui faire parvenir par ailleurs l'essentiel de la somme en coupons Transcash. La tentative avorte, la victime ayant contacté sa banque et appris que le chèque avait été déclaré volé. Les réquisitions signalent la présence de l'escroc en Afrique sub-saharienne

